



ANGRESSE

BULLETIN MUNICIPAL
N° 37

04 | FINANCES

- 04 - Fonctionnement
- 05 - Investissement

06 | RÉALISATIONS - URBANISME

- 06 - Services techniques
- 07 - Travaux voirie
- 08 - Travaux, manifestations ou ventes : la réglementation fait partie de notre quotidien
- 09 - Vous envisagez de faire des travaux chez vous... Oui mais...
- 10 - L'éducation, priorité de la commune

11 | VIE À ANGRESSE

- 11 - Notre Projet Educatif Territorial (PEDT)
- 12 - Environnement : Moustique tigre

13 | ÉNERGIE

- 13 - ENERGIE, un sujet d'actualité

14 | PERSONNEL COMMUNAL - LA MAIRIE D'ANGRESSE

- 14 - Le personnel communal
- 15 - Le CCAS

16 | NOS ASSOCIATIONS

- 16 - Angresse sport pelote
- 16 - Sauvons nos Barthes
- 20 - Le comité des fêtes d'Angresse
- 20 - 3A
- 21 - ARA
- 21 - Angresse Gym Club
- 22 - B&M Compagnie
- 22 - L'A.D.A.M.A.I.D.
- 23 - Angresse rando
- 23 - Angresse Danses Natives
- 24 - Les copains d'abord VTT
- 25 - Brasil Sunshine
- 25 - Les Arts d'Angresse
- 25 - Judo Shiaï Club
- 26 - Tennis Club Angresse
- 27 - Yoga
- 27 - Groupe Basco-Landais

28 |

- 28 - Numéros utiles et Etat civil

Le mot du maire



Cher(e)s angressois(e)s

Nous sommes revenus à des relations sociales plus normalisées depuis mars, la crise sanitaire est en suspens... pour combien de temps ?

En avril nous avons élu notre président de la république pour un nouveau quinquennat. Les élections législatives

de juin, suite à une abstention très importante, viennent de confirmer la difficulté de diriger un pays en proie aux doutes, tout ceci dans un climat d'insécurité avec une guerre aux portes de l'Europe.

Dans ce contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs : coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc.

Le budget communal n'est pas épargné et il convient dès lors de redoubler de vigilance. Une attention particulière est apportée à la consommation énergétique.

Pour ce faire, même si déjà nous avons changé certaines pratiques, des dispositions ont été adoptées avec l'ensemble des élus. Une étude est actuellement menée en collaboration avec Macs, afin d'améliorer l'efficacité énergétique au sein du groupe scolaire Jean Cazenave. Nous procédons de même pour le bâtiment de la mairie et à moindre échelle, pour tous les autres bâtiments. Afin de ne pas se priver, de la magie de Noël, nous avons décidé de maintenir, tout de même, l'éclairage des illuminations tout en restreignant la quantité et la durée.

Dans ce contexte de morosité ambiante, il est nécessaire de mesurer la chance que nous avons de vivre de façon apaisée, certes tout n'est pas formidable, mais l'échelon communal, reste encore l'un des lieux où la place de l'individu existe.

Malgré tout, soyez persuadés que l'action municipale se poursuit avec détermination dans une dynamique d'équipe harmonieuse.

Ainsi, dans ce bulletin outre les rubriques traditionnelles, vous trouverez de nombreuses informations, des services proposés, et des nouvelles de nos associations, avec notamment certaines qui viennent de voir le jour dernièrement, et qui contribuent à la vie et au dynamisme de notre village.

Je vous souhaite, une très bonne lecture

 **Philippe SARDELUC**

Fonctionnement

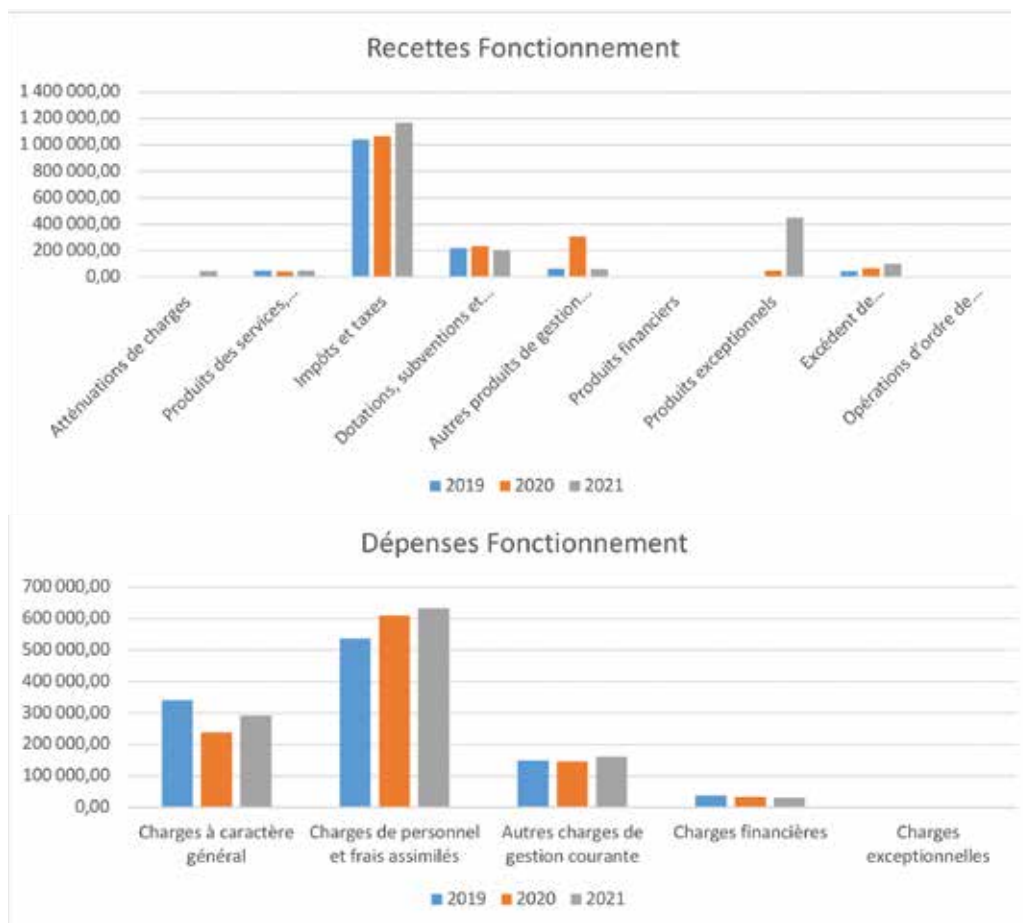
Nos recettes de fonctionnement pour cette année 2021 s'élèvent à 2 068 907 € : Nous avons notamment un produit exceptionnel de 420 000 € qui correspond à la vente d'un terrain à la zone artisanale du Tuquet à la communauté de communes Macs puisque cette dernière récupère la compétence en matière de zone artisanale.

Malgré la stabilité des taux votés par le conseil municipal pour les contributions directes, cette recette augmente régulièrement : cela va de pair avec l'augmentation de la population sur notre commune. Elle s'élève pour 2021 à 951 038 €. Le total des dotations et subventions se monte à 201 461 €.

Les dépenses quant à elles sont relativement stables par rapport aux deux années précédentes : le total des dépenses s'élève à 1 196 487 Euros ce qui nous donne un excédent de fonctionnement de 872 420 Euros.

L'augmentation des charges du personnel et frais assimilés est à associer au développement de la commune, à l'augmentation de la population, au volume de travail qui a évolué avec nos nouvelles infrastructures (gymnase, mur à gauche et de nouvelles voiries et espaces verts).

Recettes de fonctionnement			Dépenses de fonctionnement		
	2020	2021		2020	2021
Atténuations de charges	6 880,16	42 445,73	Charges à caractère général	239 495,77	292 402,96
Produits des services, domaine et ventes diverses	38 652,89	47 534,85	Charges de personnel et frais assimilés	610 353,26	631 483,51
Impôts et taxes	1 066 028,05	1 168 188,39	Autres charges de gestion courante	145 710,27	162 034,09
Dotations, subventions et participations	237 789,92	201 461,38	Charges financières	33 846,30	31 023,09
Autres produits de gestion courante	306 244,05	59 858,74	Charges exceptionnelles	0,00	454,84
Produits financiers	9,45	0,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 872,00	79 088,39
Produits exceptionnels	48 878,31	446 941,45	Totaux	1 125 277,60	1 196 486,88
Excédent de fonctionnement reporté	68 952,60	100 000,00			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 476,00			
Totaux	1 773 435,43	2 068 906,54			



Notre endettement au 31/12/2021 était de 1 632 230 Euros. Nous remboursons fin 2022 un emprunt à court terme de 500 000 Euros.

Investissement

Nos recettes d'investissement s'élèvent à 2 946 667 Euros. Ce résultat, tout comme l'année dernière, est tronqué par un excédent reporté de 1 461 000 € : Le programme du gymnase et du terrain de jeu à côté du collège n'étant toujours pas réglé en totalité.

Nous avons perçu des subventions d'investissement à hauteur de 368 000 € de la part de la communauté de communes pour le gymnase plus 69 900 € pour l'aménagement de la route de Tyrosse toujours de la part de la communauté de communes. La préfecture nous a versé 179 825 € pour le gymnase et le mur à gauche.

Nos principales dépenses d'investissement ont été :

- Le règlement d'une partie du gymnase et du mur à gauche pour 1 330 000 €
- Solde de divers travaux voirie et rond-point plus les éclairages 325 000 €
- Divers travaux et équipements groupe scolaire Jean Cazenave pour 64 000 €
- Création d'un bassin dessableur pour 52 000 €
- Divers équipements pour la voirie 33 000 €
- Divers équipements informatiques et bureautique 26 000 €

Nous terminons l'année 2021 avec un excédent d'investissement de 818 022 €

Recettes d'investissement	2 021
CONSTRUCTION GYMNASSE MUR A GAUCHE	179 825,70
Dotation d'équipement des territoires ruraux	179 825,70
CONSTRUCTION TERRAIN DE GRANDS JEUX	0,00
Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00
Non individualisé	568 233,99
Budget communautaire et fonds structurels	438 107,80
Dotation d'équipement des territoires ruraux	9 273,00
Autres organismes et particuliers	116 377,19
Autre matériel et outillage de voirie	4 476,00
Op. financière	2 198 607,80
Excédent d'investissement reporté	1 461 569,40
FCTVA	19 868,79
Taxe d'aménagement	94 399,39
Excédents de fonctionnement capitalisés	548 157,83
Bâtiments et installations	66 202,39
Autres bâtiments publics	8 410,00
Total Général	2 946 667,49

Dépenses d'investissement	2 021
CONSTRUCTION GYMNASSE MUR A GAUCHE	1 330 484,16
Avances versées sur immobilisations corporelles	1 330 484,16
local ACCA lieudit Tuquet	10 150,85
Autres constructions	10 150,85
CONSTRUCTION TERRAIN DE GRANDS JEUX	0,00
Non individualisé	647 756,77
Bâtiments et installations	57 079,51
Bâtiments et installations	11 000,00
Terrains nus	13 450,59
Autres agencements et aménagements de terrains	5 738,90
Bâtiments scolaires	64 080,37
Autres bâtiments publics	3 757,71
Autres constructions	3 598,92
Autre matériel et outillage de voirie	8 424,00
Autres installations, matériel et outillage techniques	25 002,54
Mobilier	558,00
Autres immobilisations corporelles	26 258,40
Agencements et aménagements de terrains	305 057,83
Avances versées sur immobilisations corporelles	123 750,00
Op. financière	140 253,34
Dépenses imprévues	0,00
Emprunts en Euros	137 777,34
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	2 476,00
Total Général	2 128 645,12



Services techniques

En cette année 2022, le service technique a réalisé différentes missions sur la commune.

La réfection des terrains de pétanque, la mise en place de mobilier urbain (tables, bancs et poubelles), le rond-point des serres, une vaste campagne d'élagage, évolution de l'école Jean Cazenave (nouveaux jeux, bancs, placards...).

Sans oublier toutes les missions annuelles comme la tonte, la préparation des manifestations annuelles (fêtes du village, de la musique, de l'école...), la maintenance des bâtiments.

Le service technique a réceptionné en juillet l'extension de leur local technique avec sanitaires, vestiaires et bureau.



Travaux voirie

Dans la continuité des rénovations de quartier, les voies de l'impasse de sarrebruck et du chemin d'Adema ont été reprofilées avec une finition bitume, permettant aux riverains une bande de roulement propre jusqu'à leur limite de propriété, une autre voie menant aux Délices de clara en passant devant Serloc et Atlantic cuisine a également bénéficié d'un bitume neuf, la facture ayant été divisée au prorata des quatre propriétaires concernés.

Pour 2023 la commission proposera la mise en place d'un bitume de propreté reliant la voie publique aux riverains de l'allée du bosquet compris un aménagement pluvial.

Le bâtiment amaniou en attente d'un diagnostic plus complet à été équipé d'un alarme incendie et le volet roulant du local servant de bar pendant les fêtes à été remplacé par une porte bois, plus résistante aux ardeur des "feytares",

Une convention avec le département à été signée pour le passage de l'assainissement en périphérie du collège reliant les numéros 785-805-851-856. Sur la route de tyrosse un agrandissement du réceptacle du réseau pluvial devant la boulangerie permet a ce jour une meilleure gestion des écoulements, Impasse du moulin de sis, octobre 2022, réception et mise fonctionnement du réseau assainissement nouvellement créé.

Installation de chicanes route de Benesse et route de Seignosse afin de réduire la vitesse excessive sur les entrées d'agglomération, des comptages et études sont en cours sur le même sujet route de Soorts.

L'ancien éclairages à l'intérieur du bâtiment du tennis couvert et des courts de plein air, a été remplacé en novembre par un éclairage led, plus efficace et plus économique.

EMBELLISSEMENT DE LA SALLE DES MARIAGES

Haut lieu de notre commune, où sont célébrés les mariages, et où se tiennent certaines réunions, la salle des mariages nécessitait des travaux d'embellissement.



Les murs ont été repeints et l'un d'eux s'est vu coloré d'un vert/bleu profond apportant de la modernité à la pièce. De nouveaux luminaires LED, moins énergivores ont été installés ainsi qu'une climatisation réversible qui non seulement réduit en hiver l'impact environnemental en restituant dans la pièce plus de chaleur que de puissance consommée, mais permet aussi en été le rafraîchissement de la pièce afin d'avoir un confort maximal pour les personnes.

La table ancienne qui a été décapé et remise au goût du jour, ainsi qu'une nouvelle décoration ont permis de créer une ambiance contemporaine et accueillante de la salle.

EXTENSION DU LOCAL DES AGENTS

Les services techniques étaient installés dans des locaux de moins en moins adaptés aux besoins fonctionnels des agents de la commune. Afin de répondre au mieux à leurs attentes, ces derniers ont été associés à la conception du nouvel équipement en lien étroit avec l'architecte et les élus. Cet équipement doit apporter à nos agents de meilleures conditions de travail.

NOUVELLES STRUCTURES DE JEUX POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Lors de leur rentrée à l'école, les élèves de maternelle ont eu la joie de découvrir une nouvelle structure de jeu dans la cour de l'école. Une structure moderne et colorée pour remplacer l'ancien toboggan vétuste qui trônait à cet emplacement depuis de nombreuses années. Ce nouvel équipement a été choisi après concertation entre les enseignantes, les agents de l'école et les élus.



Un nouvel espace de jeu a également été créé autour des arbres par nos agents. Entourer les troncs par un siège en bois est une solution belle et pratique : les enfants peuvent ainsi se reposer ou jouer, profitant en été de la fraîcheur naturelle garantie par le feuillage.

NOUVEAU JEU POUR LA PRIMAIRE : LA SLACKLINE

L'objectif est d'avancer en équilibre sur une sangle légèrement élastique, d'un point à un autre.

Cette activité offre un grand éventail de mouvements et elle améliore l'équilibre et la concentration de manière ludique des enfants.

Travaux, manifestations ou ventes :

la réglementation fait partie de notre quotidien

Article R2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les autorisations d'occupation ou d'utilisation du domaine public communal sont délivrées par le maire. Ainsi que vous soyez une entreprise, un commerçant, un particulier ou une association une procédure de demande s'applique.

JE SUIS	JE SOUHAITE	JE DOIS	A QUEL MOMENT
Une entreprise	Faire des travaux sur le domaine public	Envoyer ma demande à la mairie : cerfa 14023*01 pour demande de stationnement ou de permission de voirie + plans + cerfa 14024*01 si nécessité de réglementer la circulation	Un mois avant le début des travaux
Un particulier	Déposer une benne, un échafaudage, une grue ou déménagement	Envoyer le formulaire de demande à la mairie avec plan et moyens de protection de la circulation prévus	Un mois avant le début des travaux
Un commerçant	Organiser une vente au déballage	Envoyer le formulaire cerfa 13939*01 complété à la mairie + une demande d'occupation du domaine public avec le cerfa 14023*01+plan	Un mois avant la vente
Un food - truck	M'installer sur la commune	J'envoie une demande écrite à la mairie qui m'enverra la démarche à suivre pour déclarer mon activité à la préfecture + demande d'occupation du domaine public si c'est le cas. L'installation sur le domaine privé requiert également des formalités	Deux mois avant le début souhaité de mon activité
Une association	Organiser un vide grenier ou une fête	J'envoie un mail décrivant l'organisation de la manifestation et listant les documents et le matériel nécessaire afin d'organiser une rencontre avec les services de la mairie pour préparer au mieux l'évènement	Trois mois avant pour une manifestation et maximum un mois avant pour un vide grenier



Pour plus de détails sur mes démarches je peux consulter le site internet de la mairie ou je peux adresser mes interrogations à mairie@angresse.fr A savoir : les voies desservant la commune relèvent selon le cas de la compétence communale, départementale ou communautaire. Dans les deux derniers cas il est important de s'adresser à l'UTD de Soustons ou à la MACS afin d'obtenir préalablement leur accord.

Vous envisagez de faire des travaux chez vous... Oui mais...



1-Vérifiez la réglementation

Vous envisagez des travaux , comme remplacer vos menuiseries, créer ou surélever une clôture, installer une piscine (même démontable-structure rigide-), pensez en premier lieu à vous renseigner en mairie sur la réglementation correspondante à votre zone, ceci afin d'éviter un éventuel refus qui vous serait préjudiciable. Surtout, ne commandez pas votre matériel avant d'avoir déposé une demande d'urbanisme en Mairie et reçu l'avis sur celle-ci. Outre les règles d'implantations, de hauteur, d'emprise au sol, notre Commune relève également de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, qui juge si le projet s'insère bien dans l'environnement existant..

Vous pouvez naviguer sur le site de la Commune d'ANGRESSE, dans l'onglet Vos démarches-Urbanisme et visualiser ainsi la réglementation relative à votre parcelle. Si vous préférez, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec le service urbanisme, le jeudi de 14h00 à 17h30, un agent pourra vous renseigner sur la faisabilité de votre projet.

2-Déposez votre dossier d'urbanisme

Option recommandée avec internet : plus besoin de vous déplacer, ni d'imprimer des exemplaires papier, une démarche plus écologique. Déposez simplement votre dossier via la plateforme numérique e-permis, personnelle et sécurisée, accessible depuis le site d'ANGRESSE : <https://angresse.fr/>

Ainsi vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre dossier d'urbanisme.

→ pour vous identifier, utilisez vos identifiants France Connect ou créez un compte directement sur la plateforme

→ réalisez la création de votre dossier et insérez l'ensemble des éléments préparés par vos soins (plan de situation, plan de masse, façades...) Votre dossier passera par différentes étapes que vous visualiserez...

-si vous ne disposez pas d'internet, un dépôt sous format papier ou lettre recommandée avec accusé de réception reste encore possible.

Alors maintenant, à vous de jouer !!!

L'éducation, priorité de la commune

L'éducation est une priorité de la municipalité, jamais démentie, depuis que Jean Cazenave, ancien maire, a tout fait dans les années 1980, pour que l'école d'Angresse ne ferme pas.

Le groupe scolaire qui compte aujourd'hui 9 classes et 225 élèves a été agrandi et rénové en 2016. Ainsi, la commune met à la disposition exclusive de l'éducation nationale pendant le temps scolaire : 9 salles de classe, 1 salle de motricité, 1 salle de sieste, 1 salle multi-activité, 2 bureaux des enseignants, 1 bureau du directeur et des salles de stockage (utilisées en dehors des heures scolaires par l'ALSH).

En complément de ces moyens obligatoires, la commune met à disposition du matériel pédagogique mutualisé avec l'ALSH, l'équivalent de deux agents et demi (ATSEM), une dotation d'équipement (fournitures scolaires) pour chaque élève (50 € par élève en 2018), un accueil en garderie, une restauration pour les élèves et les adultes travaillant à l'école, un Accueil de Loisirs sans hébergement...

Elle participe également aux voyages et sorties scolaires à due proportion des participations de l'Association des Parents d'Elèves et de la coopérative scolaire.

De plus, en partenariat avec MACS, sont mis à disposition un tableau numérique avec ordinateur portable par classe et des tablettes pour chaque élève et chaque enseignant à partir du CE2.

Au total les dépenses de la commune pour l'école s'établissent à environ 400 000 € sur un total de dépenses communales d'environ 1 000 000 €. C'est l'équivalent de l'ensemble de la taxe foncière collectée.

En janvier 2019, la commune a décidé d'allouer des moyens matériels supplémentaires à savoir la mise à disposition du Relais Communal d'Assistantes Maternelles afin d'y développer des activités de lecture, ainsi que des plages horaires au Tennis Couvert et au Mini-Dojo afin de favoriser les activités sportives.

La convention de mise à disposition de ces moyens supplémentaires a été signée par l'Education Nationale.



Notre Projet Educatif Territorial (PEDT)

En juin 2022 après un premier bilan établi sur les 3 années, la collectivité a reconduit un nouveau PEDT pour la période 2022-2025 reposant sur 3 axes :

AXE 1 INCLUSION/ACCESSIBILITE

AXE 2 ENVIRONNEMENT/ECO CITOYENNETE

AXE 3 ENGAGEMENT DES JEUNES

Notre Projet Educatif Territorial (PEDT) 2022-2025 est le fruit d'un travail concerté en Comité de pilotage. Ce COPIL se réunira cette fin d'année pour une première évaluation.

Les activités proposées dans le cadre du projet éducatif territorial ont vocation à s'adresser à tous les enfants ; elles doivent donc être accessibles à tous.

Elles doivent favoriser :

- Le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques,
- Son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité,
- Prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement,
- Rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école lorsqu'il sera élaboré.

Ainsi organisé, le projet éducatif territorial a l'ambition de mieux articuler les différents temps de l'enfant en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs impliqués, et de donner une nouvelle cohérence à la journée de l'enfant, afin de contribuer à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire et de son épanouissement.

Les enfants s'expriment sur leurs ressentis à l'accueil de loisirs d'Angresse :

GABIN 9 ANS :

Comment te décris tu ?

Je suis un garçon qui aime beaucoup être avec mes copains et les autres enfants pour jouer et discuter, ainsi qu'avec les animatrices.

Comment et pourquoi fréquentes-tu l'accueil de loisirs ?

Parce que je me sens bien ici et que je vois mes copains. Je viens très souvent car mes parents travaillent.

Qu'est-ce que tu préfères y faire ?

Faire des activités calmes et sportives. J'aime beaucoup les animatrices et ce qu'elles nous proposent mais parfois je n'ai pas envie de faire donc elle me laisse tranquille.

Qu'est ce que tu aimes le moins ?

Y'a rien que j'aime le moins.



ZOË 4 1/2 ANS :

Comment te décris tu ?

Bien, je suis contente de venir, j'aime retrouver mes copines et dessiner

Comment et pourquoi fréquentes-tu l'accueil de loisirs ?

Mes parents travaillent.

Qu'est-ce que tu préfères y faire ?

Faire des dessins

Qu'est-ce que tu aimes le moins ?

La sieste

SUZY 5 1/2 ANS :

Comment te décris tu ?

Je suis une petite fille heureuse

Comment et pourquoi fréquentes-tu l'accueil de loisirs ?

Mes parents travaillent.

Qu'est-ce que tu préfères y faire ?

Jouer à la caisse enregistreuse

Qu'est-ce que tu aimes le moins ?

Rester trop à l'intérieur



ROSA ANIMATRICE ET AGENT DE PORTAGE S'EXPRIME :

Comment te décris tu ?

Je suis dynamique, protectrice. J'aime la vie !!!!

Comment et pourquoi fréquentes-tu l'accueil de loisirs ?

Dans le cadre de mon travail et pour partager la joie de vivre.

Qu'est-ce que tu préfères y faire ?

Être avec les enfants, créer, jouer, rire et apprendre des enfants

Qu'est-ce que tu aimes le moins ?

Quand les enfants se chamaillent

Environnement : Moustique tigre



La présence du MOUSTIQUE AEDES ALBOPICTUS, ou MOUSTIQUE TIGRE, est formellement identifiée sur notre Commune.

Ces moustiques sont des vecteurs potentiels de maladies telles que la DENGUE, le CHIKUNGUNYA et le ZIKA.

C'est pour cette raison qu'il est important de lutter contre sa propagation.

Le moyen de lutte le plus efficace consiste à supprimer ses gîtes de reproduction (gîtes larvaires). Contrairement à d'autres espèces, il ne s'agit pas d'étendues d'eaux naturelles, telles que les marais, étangs, barthes, ruisseaux... mais de contenants, la plupart artificiels, avec de petits volumes (fûts, seaux, coupelles, etc...) proches des habitations. Des gestes simples permettant de les supprimer peuvent être adoptés, d'autant que les moustiques tigres se déplacent

dans un rayon limité de 150 mètres maximum autour de leurs gîtes de ponte :

- supprimer/vider/couvrir/ranger tête à l'envers les récipients pouvant contenir de l'eau ;
- Remplir de sable les soucoupes de pots de fleurs, les vases laissés dehors ;
- Couvrir les réservoirs de récupération d'eau, si besoin avec un voile moustiquaire ;
- Vérifier l'absence de stagnation d'eau dans les coffrets techniques, gouttières, regards...

La période d'apparition du moustique tigre s'étend du mois de mai à fin novembre. Après, la population du moustique décline, jusqu'à disparition totale des adultes en hiver. Les oeufs pondus sont, en revanche, résistants aux conditions hivernales. Ils éclosent au printemps. Si les gîtes larvaires n'ont pas été supprimés, les populations s'accroissent tout au long de la période estivale.

Vous trouverez plus de renseignements, en vous connectant sur le lien suivant :

https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/recherche-globale?search_ars=moustique+tigre

Au mois de septembre 2022, un Angressois de retour de voyage a été diagnostiqué comme atteint d'une de ces maladies tropicales. L'Agence Régionale de la Santé est intervenue, et une opération de démoustication a eu lieu dans le quartier concerné.

Jusqu'à cette date, seuls des cas de Chikungunya, Dengue et Zika importés de pays tropicaux avaient été répertoriés. Au mois d'octobre dernier, dans les Landes, le premier cas de personne infectée n'ayant pas quitté la métropole a été diagnostiqué.

Les membres de la commission environnement peuvent vous aider dans la lutte contre ce moustique.

VIDEO PROTECTION, ON EN PARLE ...

Avec l'augmentation des dégradations sur nos bâtiments publics, les élus ont souhaité étudier la possibilité de pose de caméra de vidéoprotection.

Après une présentation par le référent sureté de la gendarmerie nationale, un premier diagnostic a été réalisé et des préconisations ont été faites.

L'heure est à la prise de contact avec des entreprises spécialisées afin de préparer le budget nécessaire.

Quoiqu'il en soit, la technologie utilisée nécessitera un raccordement à la fibre (prévue pour 2023).

ENERGIE, un sujet d'actualité

P Petit rappel historique....

A la sortie de la deuxième guerre mondiale, le pays est à reconstruire. Le ministre de la Production Industrielle, Marcel Paul, propose de nationaliser plus de 1000 sociétés privées du secteur de l'Énergie du territoire, et de créer deux Établissements Publics d'Intérêt Commercial (EPIC) EDF et GDF. Certaines Régies Municipales perdureront comme par exemple celle de Aire-Sur-Adour.

Ces entreprises seront à l'origine de la création de moyens de production (barrages hydrauliques, centrales au gaz, au charbon et nucléaire), de transport (Lignes Hautes Tension) et de distribution (ligne basse tension) nécessaire aux besoins des usagers et des entreprises.

Dans les années 2000, avec la libéralisation du secteur de l'Énergie, les entreprises publiques ouvrent leur capital et deviennent deux sociétés anonymes, EDF SA et GDF/SUEZ SA (Engie aujourd'hui).

Dans le même temps, la vente de l'électricité et du gaz (monopole d'EDF et de GDF) est ouverte à la concurrence et de nouveaux acteurs apparaissent. Ils sont environ une vingtaine en 2022. Leur liste disponible sur le site de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE.fr).

Les Tarifs Réglementés de Vente (hors TRV) sont progressivement supprimés pour les professionnels puis les collectivités. Ils le seront pour les particuliers du Gaz en 2023.

C'est pourquoi, les collectivités locales ne bénéficient pas du « bouclier tarifaire gaz et électricité » mis en place

dernièrement par le gouvernement sur les TRV.

Dans ce contexte, la commune d'Angresse a depuis de nombreuses années suivi cette actualité et anticipé des actions visant à réduire sa consommation d'Énergie.

En tant qu'adhérent au Sydec, des appels d'offres régionaux ont permis d'atténuer les augmentations du prix de l'Énergie, encore plus vrai pour 2023 (+100% en électricité et 150% en gaz).

Alors que beaucoup de commune s'interrogent aujourd'hui, Angresse est l'une des premières communes Landaises, en 2011, à délibérer afin de couper l'éclairage public dans les quartiers de 23h30 à 6h30 et à le réduire sur les grands axes qui traversent la commune. La nouvelle technologie (LED) permet un abaissement de la luminosité sans coupure, c'est le cas sur la route de Saubion.

Pour cette fin d'année 2022 et pour 2023, avec une hausse de plus de 100% des tarifs, les enjeux pour limiter l'impact sur le budget communal vont nous obliger à prendre des décisions des maintenant :

- Régulation horaire du chauffage dans les bâtiments publics école, salle des fêtes et mairie (différence entre présence ou non de public)
- Réduction du chauffage au gymnase
- Réduction à un mois et limiter au centre bourg les illuminations de Noël
- Une réflexion est déjà engagée pour réduire encore notre consommation et sur le développement d'Énergie renouvelable.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Monsieur le Maire d'Angresse, la commission environnement, et l'ensemble du Conseil Municipal sont très sensibles à la protection de l'environnement, et la lutte contre le gaspillage énergétique. La Commune a depuis plusieurs années déjà, changé son type d'éclairage (ampoules basse consommation et éclairage dirigé vers le sol et non vers le ciel, comme c'était le cas avec les lampadaires « boules »).

D'autre part, les quartiers ne sont plus éclairés toute la nuit, et les grands axes (entrées de bourg) n'ont qu'un lampadaire sur deux d'allumé la nuit.

Maintenir un éclairage extérieur nocturne est considéré comme une nuisance. C'est une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de

reproduction, des migrations...) et cela représente un gaspillage énergétique considérable.

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses reprend les obligations de l'arrêté du 25 janvier 2013, mais précise un certain nombre de cas particuliers sur la temporalité : Vous pourrez retrouver toutes les informations à ce sujet sur le lien suivant :

<https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lumineuse>

C'est donc dans un souci de respect de notre environnement, et de lutte contre le gaspillage, que nous avons demandé à tous nos artisans et commerçants de bien vouloir respecter la réglementation en matière d'éclairage nocturne.

Le Conseil Municipal espère aussi pouvoir compter sur ses administrés pour agir dans le même sens.

Vers un épanouissement professionnel

Dans le bulletin municipal précédent, vous était annoncée la création d'un Comité de Pilotage (COFIL) dédié à la concertation et au projet d'élaboration d'un règlement intérieur en faveur du personnel communal.

Après avoir travaillé autour des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui définissent la politique RH de la collectivité et les avoir actées en 2021, les membres du COFIL ont poursuivi leurs réflexions. Cette année 2022, de nombreux outils et dispositifs ont été mis en place, après avis du comité technique et décision du conseil municipal, à savoir :

- Le compte épargne temps,
- Le télétravail,
- Le temps partiel de droit sur autorisation,
- Les heures supplémentaires et complémentaires,
- Les astreintes pour le service technique.

Côté santé/prévention, par délibération du 4 février 2022, le conseil municipal approuvait une nouvelle convention avec le CDG40. Un audit santé/prévention/sécurité a donc été sollicité avec des visites sur le terrain, et approche de chaque poste et chaque service. Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) a été élaboré. A partir des facteurs de risques identifiés un plan d'actions sécurité santé au travail efficace a été mis en œuvre avec tous les services communaux.

Le service scolaire a été réorganisé par pôle : le pôle animation, celui des ATSEM, et le pôle « entretien/restauration/portage ». Il s'agit aussi de sanctuariser les missions par métier, formation et service à la population. Un nouvel organigramme a donc été conçu.

Côté formation, le plan de formation 2022 a permis à chaque agent d'être formé avec des formations organisées en interne sur la base du règlement de formation. Cet outil doit en effet :

- Assurer la cohérence entre orientations générales de la collectivité en matière de formation et les souhaits individuels et le bien-être des agents,
- Prendre en compte et articuler les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que bilans de compétences, VAE (validation des acquis de l'expérience). Sa démarche d'élaboration est quant à elle déterminée par la Mairie d'Angresse en fonction du projet de mandat, du contexte économique, des orientations stratégiques et politiques de la collectivité, de l'évolution professionnelle de chacun, et de l'accompagnement relatif à la pyramide des âges du personnel communal. Côté action sociale, par délibération du 8/4/2022, le conseil municipal a décidé

de se doter d'une action sociale de qualité, permettant de renforcer la reconnaissance de ses agents et l'attractivité de la collectivité et à cet effet d'adhérer à la Caisse Nationale d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2022.

La variété des pistes des dispositifs et actions instaurés confirme l'intérêt de les travailler dans un groupe opérationnel et en y associant tous les agents : le COFIL composé de M. le Maire, la DGS, la responsable scolaire, le responsable technique et une adjointe administrative se réunit tous les trimestres.

Enfin le règlement intérieur de la collectivité, le livret d'accueil, et le livret d'hygiène et de sécurité seront présentés en comité technique à la fin de l'année 2022. Le règlement intérieur qui sera notre document de référence, recensera toutes les règles applicables au sein de la collectivité territoriale, en matière de santé et de sécurité, de discipline, d'organisation du travail, d'absence, d'utilisation des locaux et des équipements, etc. Le personnel communal est impliqué au service des administrés et de la ville d'Angresse. Il est essentiel d'avoir une reconnaissance pour celles et ceux qui sont engagés, loyaux, respectueux, bienveillants, intègres. La reconnaissance au travail est un pilier de notre épanouissement professionnel, dont nous avons tous besoin.

Un grand MERCI à l'équipe.

**» Barbara Chaubadindeguy
DGS**



Remise des Médailles d'Honneur Régionale Départementale et Communale en Argent par M.le Maire : 24 juin 2022

Le CCAS

Le président du CCAS: M Philippe SARDELUC
 La vice présidente du CCAS: Mme Sylvie ROULLET
 Les représentants du CCAS , élus du conseil municipal :
 Mme Sabine BRUN, M Patrick BOULON, Mme Dominique DEVAUD
 M Michel LEONARD
 Les représentants nommés par le maire par arrêté municipal,

Sont très heureux de vous présenter la nouvelle plaquette du CCAS que vous pourrez retrouver chez les commerçants , dans les salles d'attente et à la mairie .

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale d'Angresse
Mairie d'Angresse - Renseignements tél : 05 58 43 51 94
Permanences sur rendez vous

ACTIONS CCAS

Orientation du public
 Logements sociaux
 Lien assistante sociale
 Soutiens financiers
 Actions contre la précarité

Téléassistance
 Portage de repas

Participations financières
 Situations de détresse
 Subventions associations

Colis de Noël
 Repas des anciens

**AIDE
 SOCIALE**

AUTONOMIE

SOLIDARITÉ

**LIEN
 SOCIAL**

SERVICES PUBLICS

ASSISTANT(E) SOCIALE
 27 allée du Boudigau
 40130 Capbreton
 Permanence : 05 58 72 26 61
 Bureau : 05 58 72 28 11

CIAS
 Aide à domicile
 Allée des camélias
 Saint Vincent De Tyrosse
 Tél : 05 58 77 23 96

ESCALE NUMÉRIQUE
 Initiations et conseils
Soustons
 Pôle Caunegre
 14 avenue M. Leclerc
 Tél: 05 58 41 37 18
Saint Vincent De Tyrosse
 Espace Grand Tourren
 Tél: 05 58 77 22 39

ESCALE INFO CAPBRETON

17 avenue G.POMPIDOU
 Tél : 05 58 41 09 51

Des partenaires vous accueillent sur rendez-vous.
 Permanences voir site MACS :

Caf, mission locale, assistants aux démarches administratives,
 médiation familiale, avocats, huissiers, notaires, relais petite
 enfance, centre d'information sur les droits des femmes
 et des familles.



Angresse sport pelote



Cet été la commune d'Angresse a reçu durant tout un week-end, les championnats de France place libre jeunes sur le fronton municipal tout fraîchement repeint.

L'occasion était donc parfaite pour Léo Goncalves, licencié au club depuis son plus jeune âge et associé à Kylian Marty (Bénesse), d'être titré champion de France catégorie minime au terme d'une spectaculaire finale (30/29).

Tous nos licenciés ont désormais la chance de pouvoir s'entraîner toute l'année dans de magnifiques installations. Le Jeudi soir permet à nos plus jeunes de taper leurs premières pelotes et de découvrir ce sport emblématique de la région grâce à notre école de pelote.

Le mercredi soir, ce sont nos séniors qui s'adonnent à leur sport favori dans la bonne humeur.

Les week-ends permettent à nos licenciés les plus compétiteurs de défendre les couleurs d'Angresse dans les différentes compétitions départementales et nationales.



Sauvons nos Barthes

En 2018, un petit groupe d'usagers, de propriétaires et d'amoureux de la nature s'est mobilisé pour réfléchir au devenir de ces espaces naturels particuliers afin de tenter d'inverser la tendance de ce site dégradé, au bord de l'asphyxie, où des arbres centenaires meurent par dizaines les pieds dans l'eau : les Barthes du ruisseau du Moulin de Lamothe.

Nos barthes, poumon vert de notre territoire, riches de par leur biodiversité, sont malades ; il était urgent de les soigner.

C'est ainsi qu'est née l'association Sauvons nos Barthes le 6 février 2018.

Une expertise hydraulique poussée d'une durée d'un an et demi des bassins versants avait été confiée en 2017 à la société « Hydro Expertise ».

Les conclusions de cette étude ont diagnostiqué et démontré, entre autres, l'origine du comblement du lit du cours d'eau et de ses canaux affluents par excès de

transport sédimentaire ; mais aussi le manque d'entretien ne permettant plus au canal de Lamothe et de ses affluents de continuer à jouer leur rôle de canalisation hydraulique.

Des solutions de correction que l'on peut décliner synthétiquement en deux étapes majeures sont préconisées par l'analyse hydraulique pour tenter d'inverser cette tendance.

Première étape : réalisation d'un bassin dessableur destiné à intercepter les matériaux excédentaires issus du transport solide : cette première action a été portée par ASF pour ce qui est de l'instruction, par le syndicat Mixte de Rivières Côte Sud pour la construction et l'exploitation, et a été confrontée aux expertises naturalistes, pour permettre d'adapter au mieux la localisation de l'ouvrage.

Deuxième étape : elle consisterait à un nettoyage raisonné conforme à la réglementation en vigueur, de certaines parties du cours d'eau (canal de Lamothe) et de



ses canaux affluents, à l'enlèvement des embâcles et l'obturation des entrées d'eau vers l'intérieur des barthes pour permettre le retour des écoulements dans le lit du canal de Lamothe.

Plan de gestion ; Comité de pilotage

L'autorisation d'un plan de gestion des Barthes se doit d'être parfaitement subordonnée au ralliement et à l'engagement d'une très large majorité de la centaine de propriétaires concernés par le futur périmètre de gestion des Barthes.

Les membres de l'association ont pris en charge les démarches nécessaires auprès des détenteurs des terrains. Merci à tous d'avoir fait preuve de pédagogie et de détermination pour obtenir la signature d'un accord de principe de plus de 90 % des propriétaires.

Dans le même temps et à la demande de l'association, en collaboration avec les élus locaux des communes d'Angresse et de Bénesse et des élus communautaires, la mise en place d'un COPIL (Comité de Pilotage) a vu le jour. Une première réunion était convoquée le 8 octobre 2019.

Toujours est-il que l'évolution du projet et le travail de

réflexion sur l'hydraulique des Barthes adossé aux expertises naturalistes ont permis d'adapter la localisation du futur bassin dessableur et de valider sa construction. La validation définitive de la construction du bassin ayant été actée, ne restait plus qu'à obtenir les autorisations des propriétaires et des exploitants des terrains impactés, pour la mise en oeuvre de l'ouvrage et du chemin d'accès; le tout financé à hauteur de 50% par la société Vinci et 50% par la CC MACS.

Les bénévoles de l'association se sont une nouvelle fois démenés sans compter pour résoudre tous les problèmes fonciers de cette opération, y compris dans la réalisation des ouvrages sécurisant les parcelles mitoyennes au chemin d'accès. A ce titre je voudrais remercier très sincèrement l'ensemble des membres du bureau, les propriétaires, les exploitants et élus d'Angresse et Bénesse qui ont su négocier de manière respectueuse les accords nécessaires d'échange ou d'achat de terrains sans lesquels l'édification du bassin n'aurait pas pu être réalisée.

Une fois toutes les conditions réunies, les travaux du bassin ont pu démarrer courant deuxième semestre 2020.

L'inauguration a eu lieu le 27 mai 2021 en présence de tous les acteurs.

La première étape était franchie.

L'Association, pendant la longue période de pandémie, a observé une trêve dans ses démarches estimant que les barthes n'étaient pas la priorité du moment.

Courant Août 2020, la situation sanitaire s'améliorant, (sauf pour les barthes !), nous avons décidé de reprendre énergiquement nos activités.

Devant l'urgence et malgré la mise en fonction du bassin dessableur remplissant parfaitement son rôle, nos Barthes continuaient de se dégrader ; le canal de Lamothe en aval du bassin était complètement obstrué, ne laissant passer qu'un mince filet d'eau. Cela avait pour effet de constituer des bras d'écoulement des eaux dans les zones les plus basses de parcelles côté Angresse. De ce fait, l'eau quittait son lit initial, se diffusait n'importe comment et stagnait en entraînant la formation d'un vaste marécage insalubre sur une grande partie du territoire.

Il nous fallait réagir avant que l'état de nos barthes ne continue de s'endommager inexorablement et irrémédiablement et que tous les efforts entrepris pour la construction du bassin et les sommes engagées pour son financement avec pour partie de l'argent public ne soient qu'un coup d'épée dans l'eau.

Nous nous sommes donc rapprochés du Syndicat de Rivières, pour lui exposer l'impérative nécessité d'intervenir sur le lit du canal.

Le Syndicat de Rivières dont je tiens à souligner la réactivité, nous informait, après s'en être assuré auprès de la Police de l'Eau, qu'un enlèvement de la végétation avec son système racinaire dans le lit du ruisseau du moulin de Lamothe était possible sans formalités administratives particulières, ce qui permettrait de lui redonner un écoulement à peu près normal, car complètement ensablé sur plus d'un kilomètre en aval du bassin dessableur. C'est ce que nous souhaitions en partie depuis quatre ans.

Restait à définir le financement des travaux. Le Syndicat de Rivières ne disposant pas de moyens, notre association encore moins, nous nous sommes tournés vers les élus d'Angresse et de Bénesse qui ont accepté de prendre en charge ces premiers travaux ; nous les en remercions très sincèrement. A partir de là, le Syndicat de Rivières a

pu rapidement planifier les travaux.

C'est ainsi qu'après quatre jours de travaux intenses par le personnel du Syndicat de Rivières accompagné de membres de l'association, nous avons pu vérifier que l'eau coulait toujours vers en bas, ce qui nous a permis de penser que le bon sens devrait primer dans toutes les démarches!!

Nous considérons que cette première intervention conforme aux règles de la Loi sur l'Eau a certainement permis d'éviter le pire sachant qu'elle n'a qu'un caractère provisoire pour l'avenir de nos barthes même si, suite à cette opération, nous avons constaté une très nette amélioration du système hydraulique.

Où en sommes-nous à ce jour ?

Je pense que nous sommes au milieu du gué.

L'association estime que les efforts doivent être poursuivis et des actions ultérieures semblent indispensables : par exemple, le rétablissement de l'ancien lit du canal noir côté Angresse, l'implication des propriétaires pour l'entretien des canaux sur le long terme, des plantations adaptées le long des cours d'eau pour en stabiliser les berges et pour le développement d'espèces animales protégées... Pourquoi ne pas imaginer aussi sur ce site : l'organisation de sentiers découvertes sur les endroits les moins fragiles, et la réintroduction du pastoralisme (vaches marines, moutons...)?

Toutefois, l'enjeu prioritaire sera de savoir si le plan de gestion à vocation de compensation environnementale élaboré par VINCI est bien la priorité pour ce site et si c'est bien ce type de gestion qui sera retenu pour sa mise en œuvre.

La mise en place d'un COTEC (Comité Technique) devra permettre d'identifier les points de vigilance de ce projet de plan de gestion et d'en vérifier la compatibilité avec les attentes de chacun.

Lorsque ce travail sera réalisé, il restera à définir un plan de gestion adapté à ce lieu et les moyens humains, techniques et financiers pour le mettre en œuvre.

Voilà en quelques lignes résumées et j'espère claires où nous en sommes de l'avancée du projet.

Beaucoup reste à faire, nos missions sont loin d'être terminées, mais, grâce à tous les acteurs et aux compétences additionnées, nous pouvons dire à ce jour que nos Barthes, certes toujours malades, sont en rémission.

Le rapport à la nature a changé partout. Nos barthes ont une histoire, particulière, singulière. Elles ont été façonnées et aménagées avec bon sens, le bon sens paysan, soigneusement entretenues par des femmes et des hommes conscients que les fruits de ces aménagements leur permettraient d'enrichir et de maintenir ces zones humides et de ce fait favoriseraient une exploitation plus soutenue surtout pour la pâture afin de développer l'élevage.

Cette histoire, nous nous devons de la transmettre.

C'est pour cela qu'il est primordial de protéger et de valoriser ces zones humides, ne plus avoir à faire du curatif mais du préventif afin qu'elles conservent leur rôle vital pour la multitude d'espèces animales et végétales qu'elles hébergent.

Embellir cette biodiversité remarquable est une nécessité environnementale pour notre territoire.

Je voudrais, une fois encore, remercier et honorer chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration.

Je souhaiterais que tout le monde ait bien conscience du travail et du temps qu'ils ont consacré et consacrent encore bénévolement au service de l'association, au service de nos Barthes et de notre environnement. Ils ont su être force de propositions et ont fait preuve d'imagination et de créativité pour déterminer en concertation et en responsabilité, les conditions nécessaires de reconquête de ce territoire, pour lui rendre son état d'origine accessible à tous et à chacun.

Il va s'agir pour la suite de mieux faire comprendre les impacts de ce projet et interagir de manière responsable, travailler ensemble dans le respect des différentes sensibilités et participer conjointement à une démarche ci-

toyenne en privilégiant l'échange et le collectif plutôt que l'individualisme.

« Le possible plaît à tout le monde car chacun y voit ce qu'il veut pour l'avenir »

Nous continuerons dans le futur à nous impliquer avec la même détermination aux côtés de l'ensemble des protagonistes pour que revivent enfin et définitivement nos BARTHES.

*_*_*_*

Ont été élus membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION au cours de l'assemblée générale du 29 avril 2022 :

M. Philippe BRUN – M. Christian DUCAM – M. Jean-François DUSSIN - Mme Camille FABIER - M. Georges GEMAIN – Mme Lucie GEMAIN – M. Jean-Pierre HICAUBER – Mme Ghislaine LASSUS - Mme Frédérique LESBATS - M. Rémy LIGNAU - M. Jean MARMANDE – M. Jean-Pierre MINJON – M. Jean-François PARACHOU – M. Jean-François VILLENAVE - M. Sébastien VILLENAVE.

Merci et bienvenue aux quatre nouveaux membres du CA:

Mme Camille FABIER; Mme Ghislaine LASSUS; M. Rémy LIGNAU; M. Sébastien VILLENAVE

MEMBRES DU BUREAU: ont été élus à l'unanimité :

Président : M. MINJON Jean-Pierre,

Vice-président : M. DUSSIN Jean-François,

Vice-président : M. VILLENAVE Jean-François,

Trésorier : M. BRUN Philippe,

Trésorière adjointe : Mme FABIER Camille,

Secrétaire : M. MARMANDE Jean,

Secrétaire adjoint : M. HICAUBER Jean-Pierre.

 **Le Président
Jean-Pierre MINJON**

Le Comité des fêtes d'Angresse sera à nouveau présent pour cette nouvelle année 2023 afin d'animer les festivités locales !

Ces dernières fêtes 2022 ont réjoui tout le monde : petits, grands, anciens, membres du comité, nouveaux arrivés sur Angresse...

Nos traditionnelles fêtes de 4 jours ont enfin pu avoir lieu et nous avons été ravis de pouvoir vous accompagner et vous divertir pendant ces festivités !

Pour cette année 2023, nous espérons vous voir aussi nombreux et invitons tous ceux qui voudraient faire partie du Comité des fêtes d'Angresse à nous écrire, sur notre page Facebook ou par mail : cdfangresse@outlook.fr

i Pour cela, vous pouvez nous contacter sur notre page Facebook : **Le Comité des fêtes d'Angresse** ou encore par e-mail cdfangresse@outlook.fr

En espérant pouvoir animer notre cher village d'Angresse en cette année 2023 à venir,



» Les Présidentes du Comité des fêtes d'Angresse, BLANGY Charlène, FILLONNEAU Manon et MENDES Oihana

3A



Chers Amis,
Depuis le début de l'année, notre club a réouvert ses portes.

Tous nos joueurs de scrabble, belote etc.... ont été ravis de se retrouver après ces deux ans de fermeture.

Nous avons également repris nos sorties : cette année, Guernica, Berméo, St-Jean-Pied-de-Port, St-Jean-de-Luz, et les grottes de Sare. Toutes ces visites et les bons repas partagés ont ravi nos adhérents.

Venez nous rejoindre et partager avec nous ces bons moments de détente.

i Pour venir nous rejoindre,
tél Jeanine : 06 02 28 67 83,
Tél Lulu : 06 89 70 84 74

ou venez nous voir les mardis et vendredis après-midi, salle du club (derrière la mairie)

Bien amicalement à vous tous,

» Jeanine

ARA

L'association des randonneurs d'Angresse vous propose la pratique de la randonnée en plaine et en montagne adaptée à tous, le mardi de chaque semaine, en toute simplicité et dans le respect des capacités de chacun.

Le covoiturage est assuré par le minibus communal mis à la disposition de l'association, plus les véhicules personnels.

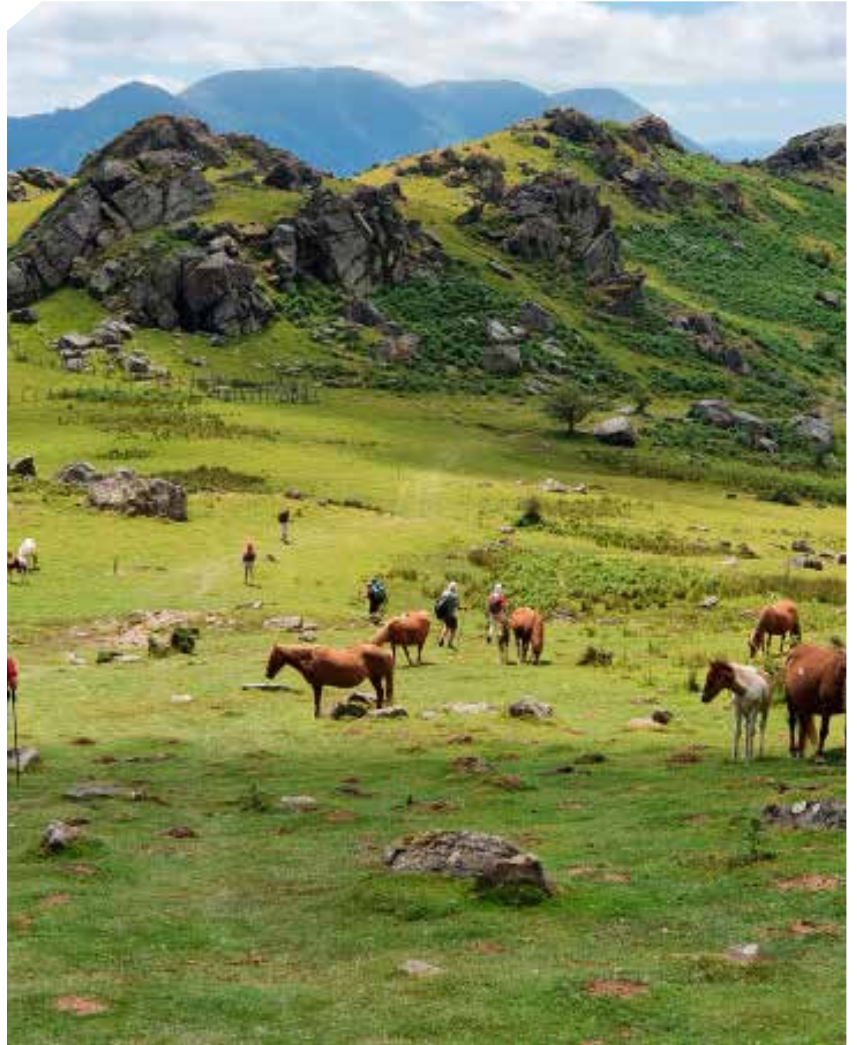
De nombreux rassemblements festifs sont organisés tout au long de l'année (barbecue, soirée, voyage) pour la plus grande joie des adhérents.

Ces événements contribuent à entretenir la convivialité et la bonne humeur qui règnent au sein de cette association.

Pour rejoindre l'association vous trouverez les coordonnées des contacts sur le site « rando-ara.fr »

i Vous trouverez sur notre site www.rando-ara.fr tous les renseignements et contacts si vous désirez nous rejoindre pour partager notre passion.

**» Le Président
Mariano Garcia**



ANGRESSE GYM CLUB



A repris ses activités avec succès depuis la rentrée de Septembre. L'Association accueille les 18 mois jusqu'à 2 ans en Bébé Gym. Les 2 ans jusqu' à 4 ans en Eveil Gym. Nouveauté depuis cette année Angresse Gym Club propose pour 5 et 6 ans une initiation plus élaborée à la Gym. Pour ces activités les « gymnastes en herbe » sont accueillis.

Les Mercredis ou Samedis matin dans la salle près de la Mairie. Pour info, quelques places sont encore disponibles pour les plus petits (18 mois à 2 ans) !

i Pour plus de renseignements vous pouvez joindre l'Association au 06 33 35 45 13.

B&M Compagnie

La B&M Compagnie a été créée en Janvier 2018 à Toulouse à l'initiative de Manon Bastardie, ancienne danseuse soliste du Ballet National de Marseille et de la Compagnie Illicite Bayonne.

Aujourd'hui, elle dirige la compagnie et en est la chorégraphe résidente. Elle a débuté la création du répertoire avec Horizon, un duo féminin de 45 minutes, en 2018, puis la compagnie a intégré de nouveaux danseurs à partir de 2019. A présent, elle crée de nouvelles pièces chaque année, allant de 2 à 12 danseurs. En 2022, la compagnie déménage et se base dans les Landes (Angresse).

La Ballet & Modern Compagnie sort des sentiers battus en générant sa propre identité grâce à une danse représentant les fondamentaux du classique au travers d'une écriture contemporaine. La compagnie associe donc différents types de danses alliant performances techniques et expression moderne. Elle a pour objectif de s'ouvrir à un large public afin que chaque émotion et chaque histoire puissent être reconnues et pleinement vécues.

Le travail de la chorégraphe Manon BASTARDIE laisse libre cours à l'imagination de chacun par ses chorégraphies à la fois rythmées, sensuelles, douces, légères, passionnées, intenses et libres.

A ce jour, la B&M Compagnie est programmée dans toute la France et compte une dizaine de pièces à son répertoire. Elle se démarque de par son style organique, néoclassique et graphique, permettant un style chorégraphique propre



à elle même.

Prochain spectacle : samedi 17 décembre à Rion-des-Landes

www.ballet-modern-compagnie.fr
administration@ballet-modern-compagnie.fr

06 77 31 87 72

B&M

BALLET & MODERNE COMPAGNIE

A.D.A.M.A.I.D.

Association Des Assistantes Maternelles Agréées Inter Départementale

Elle regroupe des A.M.A. (Assistants Maternelles Agréées) en leur proposant une aide administrative (contrat de travail, déclaration d'impôts, aide aux courriers, etc...) et un soutien pour établir leurs contrats de garde d'enfants et autres calculs.

Nous faisons partie de la C.C.P.D. Commission Consultative Paritaire Départementale. Cette commission est constituée de 8 membres (4 représentants le département et 4 représentants les A.M.A. et les Assistants Familiaux) élus pour 6 ans, qui statuent sur les retraits, les non-renouvellements et les apports de restriction au contenu des agréments et la formation professionnelle.

Diverses manifestations sont organisées dans l'année : vide poussette, participation au téléthon ainsi qu'un goûter

de Noël avec spectacle.

Notre association est ouverte à toutes les A.M.A. du département des Landes.



Pour tous renseignements vous pouvez contacter Sylvie DUPIN au 05 58 43 95 30 ou en envoyant un courriel à adamaidlandes@gmail.com
Page facebook : ADAMAID

ANGRESSE RANDO PRIORITE À LA SÉCURITÉ

Vous habitez la région, vous voulez MARCHER, RANDONNER dans nos magnifiques massifs en France ou en Espagne. Vous voulez RENCONTRER des ami(e)s. Venez découvrir notre association. (On ne marche pas pour marcher, uniquement pour mettre un pied devant l'autre. On marche pour le bonheur d'effectuer ensemble des randonnées dans la bonne humeur et faire des parcours intéressants)

2022 une année riche en rencontres et randonnées : demi-journées, journées, balades, nous ont fait découvrir des sites merveilleux, les escapades de 3 à 5 jours (Alquezar, les Bardenas, l'Ardèche, Vielha « raquettes », parc du Néouvielle et de Rioumajou) ont ponctué notre calendrier conjointement à nos sorties traditionnelles du mardi et jeudi. Angresse rando souhaite apporter sa contribution au réchauffement du climat, une de nos solutions écologique, covoiturage par

des minibus de 9 places, réduction de notre impact carbone, réduction des transports particuliers. Nous sommes très reconnaissants et fiers de transporter les logos de nos partenaires sur les deux minibus de l'association, et les remercions chaleureusement de leur soutien. C'était une demande forte des adhérents, du bureau et de son conseil d'administration de renforcer la formation et la sécurité au sein de l'équipe d'animation, et c'est avec succès qu'une partie de nos animateurs se sont vus attribuer le diplôme lors d'un stage de formation auprès de la fédération française de randonnées.

Fort de son expérience en ce domaine, la sécurité est toujours de mise, Angresse rando tient ses objectifs, associer l'effort, le plaisir, et la convivialité en toute sérénité ; Une autre session de formation est nécessaire pour encadrer un nombre d'adhérents de plus en plus nombreux (94 à ce jour).



BIENVENUE CHEZ NOUS

Angresse Rando vous souhaite à tous une très bonne Année 2023

i **Voyagez avec nous en tapant**

<https://sites.google.com/site/angresserando/> ou sur le site de la mairie rubrique association Angresse Rando

ADN (Angresse Danses Natives)

Ouverte à tous, l'association bénéficie de l'appui de trois animateurs.

Elle propose des cours de danses sévillanes, flamenco, orientale et ATS (Américain Tribal Style) pour tous âges (à partir de 4 ans), et tous niveaux avec Marisol, danseuse, chorégraphe et enseignante depuis 25 ans. Elle propose également des cours de zumba avec Pia professeur diplômée depuis 10 ans, et des danses de salon et de rock avec Bernard Klein, danseur depuis l'âge de 14 ans ayant pour spécialité le tango argentin parmi les danses de salon.

Au total, une dizaine de disciplines (sur une vingtaine de créneaux horaires) sont proposées à la salle des fêtes du lundi au jeudi.

À 51 ans, le président de la toute nouvelle association ADN, David Borthayre a toujours aimé le sport et la

danse et souhaite faire de cette association un club de danse novateur et dynamique. Ensemble nous avons de nombreux projets et désirons créer des événements culturels, artistiques, organiser des ateliers qui permettent des échanges intergénérationnels et interculturels, des journées à thème... A ce sujet nous préparons pour le mois de décembre la première « journée découverte rencontre et partage » avec démonstrations de toutes les activités proposées, ponctuée d'explications sur les différentes danses et de moments conviviaux

i **Pour tout renseignement horaires, tarifs :**
angresse.danses.natives@gmail.com
Marisol : 06 12 43 66 83, Bernard : 06 27 36 71 31,
Pia : 06 17 77 09 75

LES COPAINS D'ABORD VTT

Retour à Ainsa.

A environ 3h30 de chez nous, du côté Espagnol de la chaîne des Pyrénées, la Zona zero Pirineos, c'est bien sûr des superbes parcours à pied ou à vtt mais il y a aussi ; Gerbé, Ascaso, Bârcabo, Colungo, Asqué, Morcat.

Autant de noms, autant de villages perchés au sommet de leurs collines. Certains sont restaurés pour offrir des hébergements naturels, il y règne une sérénité incroyable, d'autres sont toujours dans leurs jus, ils servent à l'exploitation agricole, enfin les derniers plus isolés et plus emblématiques sont abandonnés. Sur les cartes ils sont mentionnés deshabitados. Et pourtant, en leur sein on sent une atmosphère particulière, il y a une âme. Celle de leurs anciens habitants, on y ressent encore leurs joies ou leurs peines.



La grande ou la petite histoire s'inscrit dans leurs murs ou aussi grâce à quelques objets ou vêtements abandonnés çà et là comme fossilisés, ils témoignent d'une vie rude mais tellement authentique où chaque journée se méritait. Ici on ne court pas après le temps. On se promène avec lui... !! On laisse son imaginaire vagabonder devant ces panoramas.

Ces panoramas qui peuvent paraître austères, mais qui recèlent une multitude de paysages plus variés les uns que les autres. Les forêts de chênes, de houx et de buis. Les garrigues aux senteurs aromatiques, les marnes érodées ou naissent des barrancos majestueux.



Et puis il y a aussi les cascos urbanos les centres villes historiques comme arraguas où un chien, a semble-t'il voulu me servir de guide, m'accompagnant tout au long de ma visite, mais aussi à Ainsa, où des chats qui n'appartiennent à personne ou plutôt à tout le monde patientent au soleil.

Ils attendent l'heure des repas où ces mendiants tellement élégants réclameront leurs pitances, animant ainsi les terrasses des restaurants avec leurs incessants balais. Je reviendrai, encore, assurément à Ainsa, non pas pour mendier quelques pitances, mais pour y récupérer un shoot de sérénité.

Alain



Brasil Sunshine



Brasil Sunshine

Divers projets artistiques ont été réalisés par l'association Brasil Sunshine pendant l'année 2021-2022. Les projets musicaux de l'association ont intégré les programmations des animations estivales des mairies, campings, restaurants, mariages et festivals sur la Côte Basco-Landaise, totalisant 58 concerts & spectacles. Le duo afro-brésilien LES AFROLANDAIS a bien animé avec sa musique pulsante, le duo franco-brésilien DOM & DANAÉ a créé des ambiances musicales aux milles couleurs, le duo brésilien LIRAH a séduit le public par le mariage des voix et d'instruments typiques brésiliens, la RODA DE SAMBA a enjoué les cœurs et les corps avec son répertoire populaire et festif, le projet ALÔ BRASIL a fait danser tout le monde et le duo DOIS POR 2 a présenté au public du Festival Biarritz Amérique Latine toute l'élégance de la musique instrumentale brésilienne.

En juillet 2022, le duo Dom & Danaé a lancé la chanson TUDO DE BOM avec la participation du duo LIRAH. Une réalisation musicale aux paroles positives qui a plu au label américain PUTUMAYO qui a décidé de l'inclure dans

sa discographie.

Un autre lancement musical chaleureux a été la chanson ESSA MISTURA du chanteur et compositeur brésilien DOM avec la participation de KYEKYERU et la production musicale de VICTOR VAGH.

BRASIL SUNSHINE vous réserve encore des surprises : le spectacle jeune public, livre, conte audio & album musical L'AMOUR ET LA MER. Le lancement de l'album musical a eu lieu le 21 octobre 2022 et la sortie du livre & conte audio est prévue pour fin novembre 2022.



Association BRASIL SUNSHINE

3 Avenue de la Mairie

40150 Angresse

SIRET : 877 745 927 00013

www.brasilsunshine.com

brasilsunshinewave@gmail.com

06.79.84.09.91

Les Arts d'Angresse

L'association a repris ses cours depuis le mois de septembre 2022, encadrés par **Corinne Larre**.

De nouveaux horaires ont été mis en place :

Lundi de 14h à 16h et Mardi de 14h à 16h

HUILE, ACRYLIQUE ET AUTRES TECHNIQUES

Jedi de 9h30 à 11h30 : AQUARELLE

Jedi de 14h à 16h : HUILE ET ACRYLIQUE

Vous pourrez apprendre de nouvelles techniques, réaliser vos projets mais aussi "lâcher prise" en faisant appel uniquement à votre imagination et à votre sensibilité.



Pour tous renseignements

Mme COLCHEN 06 09 26 10 58

Mme LARRE 06 83 97 17 40

Judo

Le Judo Shiaï Club reprend ses activités en novembre afin que les petits et grands, impatients de revenir sur les tatamis, puissent pratiquer leur discipline favorite.

Le Club accueille les enfants à partir de l'âge de 4 ans et propose des cours de Judo pour tous les publics. Enfants débutants et compétiteurs sont les bienvenus.

L'équipe enseignante et dirigeante du club vous accueille tout au long de l'année et vous propose de participer à une séance d'essai avant de vous engager pour la saison 2022 - 2023.



Si vous souhaitez en savoir plus, tous les renseignements sont disponibles sur le site internet du club <https://judo-shiai-club.ffjudo.com> ainsi que sur la page Facebook <https://www.facebook.com/judoshiaiclubcapbreton>.

Vous pouvez aussi envoyer vos demandes par email à judo.shiai.club@gmail.com, ou tout simplement en vous rendant sur place, dans le Dojo d'Angresse (A côté de la mairie).

TENNIS CLUB ANGRESSE



Cette année encore, la tendance à la baisse de nos effectifs se confirme ; une quinzaine d'inscriptions nous manque tant chez les enfants que chez les adultes ; espérons que quelques retardataires viendront grossir nos rangs dans les semaines qui viennent. La crise du COVID a vraisemblablement accéléré une tendance du public à rechercher des activités sportives et de loisirs en accès direct et gratuit, avec moins de contraintes techniques ou d'organisation. A nous de nous adapter en proposant pour le tennis des formules plus souples et attractives et en accueillant dès que cela sera possible les amateurs de padel.

La compétition est également l'un des moteurs du développement d'un club : nous avons donc créé dès l'année dernière des groupes d'entraînements pour enfants, dames et hommes, plus spécifiquement orientés vers la performance et nous persistons cette année.

Même si les résultats sportifs ne sont pas toujours à la hauteur de nos espérances, cela permet d'entretenir la passion et l'esprit d'équipe.

Les finances sont équilibrées grâce au soutien de la Mairie et des mécènes que mobilise chaque année Anne-Marie, notre aide monitrice, ainsi qu'aux gains réalisés lors de nos manifestations (fête du tennis et tournoi).

Par souci d'améliorer la qualité de l'enseignement qu'assure Sylvie, notre monitrice diplômée d'état avec l'aide d'Anne-Marie, nous avons pris le parti de conserver un volume d'heures de cours égal à celui des années précédentes, avec des effectifs moindres et donc moins de cotisations.

Le prix de la carte de membre qui n'avait pas bougé depuis 3 ans a été augmenté de seulement 5 €.

Nous avons pu cette année renouer avec la « fête du tennis », manifestation phare de notre club : les Angressois sont venus nombreux accompagner les enfants de l'école de tennis, quasiment tous présents, lors d'une magnifique journée ; le format de la fête a été resserré puisque la tombola a été tirée pendant l'apéro ; du coup l'apéro-tapas du soir qui l'accompagnait les années précédentes a été supprimé.

Le tournoi, autre moment fort de notre année tennistique, s'est encore déroulé dans les meilleures conditions, avec des participants de la France entière, qu'il s'agisse de joueurs de teams ou de vacanciers, comme de locaux. Raphael JANEL, licencié au TC CAPBRETON, mais angressois avant tout, a encore failli cette année décrocher le plateau d'argent du vainqueur ; sa célèbre patte gauche et quelques footings de plus devraient lui permettre d'atteindre le graal en 2023.

Côté féminin, Alexia LAPALU, du PAU TC, devenue depuis championne de France Tennis entreprise, a triomphé de la jeune Yulia TISSIER, 13 ans, de CAPBRETON. Les autres résultats se trouvent sur le Facebook du club.

Merci encore à tous les bénévoles, qu'il s'agisse des membres du bureau ou des autres membres, amis ou parents, qui nous font l'amitié de s'impliquer avec nous et de permettre ainsi à ces manifestations d'exister.

Concernant nos équipements : les éclairages extérieurs, jusqu'à présent parfaitement opérationnels mais de conception ancienne, ont été remplacés par des LED, dont certains montés sur des mâts repliables pour une maintenance sans nacelle, produisant un éclairage parfait, plus durable et économique.

L'éclairage du tennis couvert, qui lui était défaillant, est également en passe d'être remplacé par des LED.

Au cours de l'année qui vient, nous mettrons en œuvre des actions pour maintenir ou augmenter la fréquentation de nos courts, sans recherche forcenée de la quantité mais en privilégiant la qualité de notre enseignement et de nos équipements, dans la convivialité.

Les autres projets, qui ne dépendent bien sûr pas que de nous, sont maintenus, à savoir : la réfection des terrains extérieurs (ragréage partiel et peinture), l'aménagement des abords (déjà commencé par la Mairie), et la construction d'un terrain de padel.

A bientôt sur les courts.



Le bureau du TCA

Retrouvez l'ensemble des associations sur le site internet angresse.fr

YOGA

Fabienne Roullouas enseigne le Yoga Traditionnel depuis 2008, et depuis une dizaine d'années sur la commune d'Angresse. Les séances ont lieu le jeudi de 10h00 à 11h30, de 12h15 à 13h45 et de 19h30 à 21h00. Un cours d'essai est possible. Enseignement traditionnel qui s'intéresse à l'individu dans sa globalité, Corps, Souffle, Mental, ,,on y aborde toutes les étapes du yoga, Diplômée par la fédération des yogas traditionnels, Formation approfondie sur 4 ans.



FABIENNE ROULLOUAS
 Diplômée par la Fédération Française des
 Yogas Traditionnels, reconnue
 par l'Union Française de Yoga
 Pratiquée depuis 2008
 Enseigne depuis 2008

06 21 07 44 29
 fabienne@yogasoham40-64.fr
 www.yogasoham40-64.fr



*Le groupe **BASCO-LANDAIS**
 d'Angresse vous propose
 une formation de danses folkloriques
 avec les célèbres "Mutxiko"*

Répétitions: Salle AMANIOU de 16h à 20h le mercredi

Pour plus de renseignements appeler le : 06 88 47 72 40



Numéros Utiles

Mairie

183 av. de la Mairie – 40150 ANGRESSE
Tél. 05 58 43 51 94
Mail : mairie@angresse.fr Site Internet : www.angresse.fr
Secrétariat ouvert :
Lundi – Mardi – Jeudi :
8h30 à 12h et 13h30 à 18h
Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Accueil de Loisirs

Tél. 05 58 43 97 09
Mail : alsh@angresse.fr

Conciliateur de justice

Tél. 05 58 41 50 11
Mairie de Soustons

Assistants sociaux

Tél. 05 58 72 28 11
Centre médico-social de Capbreton

La Poste d'Angresse

Tél. 05 53 43 64 00
Ouverture du lundi au vendredi de 09h30 à 12h,
le samedi de 9h à 11h30

Gendarmerie 17

531 av. Charles de Gaulle – Seignosse

Pompiers 18

Route d'Angresse – Capbreton

SAMU 15 ou 112

Taxi médicaments

Tél. 05 58 43 51 94

Déchetterie

Tél. 05 58 43 92 79

Route de Seignosse – Soorts-Hossegor

Horaires du lundi au samedi :

Hiver : 8h – 12h et 13h30 – 18h

Été : 8h – 12h et 13h30 – 18h

Dimanche et jours fériés : 13h30 – 18h

Fermée le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier

TV LANDES pour voir ou revoir l'actualité sur notre Commune et dans les Landes : <http://tvlandes-replay.fr/>

Etat civil

NAISSANCES

BOULON BARNABÉ Lise née le 22 octobre 2020
PEIXOTO Noémie née le 31 décembre 2020
SARDELUC Martin, né le 27 avril 2020
AGUILA GROS Eder, Ruben né le 04 juillet 2020
CEKANOWSKI Gabriel, François, Michel né le 17 juillet 2020
PIZZINATO Léo, Charly né le 23 juillet 2020
PETITPRETZ Cécile, Alice, Christiane née le 24 août 2020
LARRAZABAL Evan, né le 9 octobre 2020
MOURA PINTO Inès, Marie née le 09 avril 2021
HUBENER Amélie, Alaïa née le 27 mai 2021
CHANONAT Louise et Léna nées le 12 juillet 2021
BERNEDE BROUSSOULOUX Maïna née le 26 septembre 2021
LASSERRE Rose née le 21 novembre 2021
COUPEAU Suzanne, Ellie, June née le 07 décembre 2021
GUYOT DIEULAFAIT Nell née le 31 décembre 2021
LÉVÊQUE émile, Arnaud, Guy né le 16 juin 2021
MINVIELLE Lucien né le 26 septembre 2021
MORIN Ulysse, Maurice, Eric né le 05 octobre 2021
HUME ANASTACIO Peyo né le 29 octobre 2021

PACS

GUILBERT Benjamin Renaud Roger Claude et FROISSART Pauline Marie-France Théophila 13.01
SUHUBIETTE Théo et BULARD Canelle Titawa 05.10.2020
MOGOEN Alexandre François et LAFORIE Cynthia 29.10.2020
DE LOUPY Alban et LAI-KUVAN-CHEONG Stéphanie 16.03.2021
DUVAL Cyril et CRUEGHE Sophie 14.06.2021
BETARD Maxime et BRUNELLIÈRE Mélody 28.06.2021
DURAND Corentin et BONNEFOY Hélène 01.07.2021
BRIAND Baptiste et CAPDORDY Alexia 31.08.2021
MORIN Jordan et LEMOINE Pauline 07.09.2021
SITI Tristan et SAUX Marine 15.11.2021
LABASTE Jérémy et OSTARENA Vicky 29.11.2021

DECES

VARRANGUIEN DE VILLEPIN Yvette née LEOPOLD 96 ans 24.12.2020
PASCAL Stéphane 49 ans 12.10.2020
DEPEIGNE Moïse 90 ans 12.04.2021
DUCAMP Armand 89 ans 01.06.2021
COSENTINO Francis 85 ans 14.06.2021
LAGOUARDETTE Christiane née MUSCAGORRY 87ans 06.07.2021
JANNEL Bérengère née COQUIN 61 ans 15.07.2021
CAHUZACQ Marie née POURTEAU 74 ans 18.07.2021
BOULON André 85 ans 06.12.2021